

## **Politique EGAEA - Politique relative à Internet et au courrier électronique**

Les employés du district sont tenus d'utiliser les systèmes de courrier électronique et Internet du district de façon responsable et productive. L'accès à Internet et le courrier électronique du district (« l'e-mail ») sont limités aux activités professionnelles uniquement et l'usage personnel est strictement interdit sur les systèmes du district.

Tous les systèmes e-mail du district sont la propriété de district et sont destinés à des fins de conduite des affaires officielles du district.

Les employés ne doivent avoir aucune attente de respect de la vie privée lors de l'utilisation d'un système e-mail du district. Les équipements, les services et la technologie utilisés pour accéder à Internet sont la propriété du district et le district se réserve le droit de surveiller le trafic Internet et de surveiller et d'accéder aux données qui sont composées, envoyées ou reçues par le biais de ses connexions en ligne.

La correspondance d'un employé du district utilisant la forme d'e-mail constitue un enregistrement public en vertu de la loi sur les documents publics qui peuvent être soumis à l'inspection publique sous C.R.S. §24-72-203.

Afin de maintenir les systèmes de courrier électronique du district sécurisés, les utilisateurs ne doivent pas laisser le terminal « connecté » sans surveillance et ne doivent pas laisser leur mot de passe disponible dans un endroit évident à proximité du terminal ou partager leur mot de passe avec quiconque, sauf avec des administrateurs système.

### **Adoption du règlement**

Le surintendant, ou une personne désignée, peut élaborer les règlements rendus nécessaires à la mise en œuvre de cette politique dans la mesure où ces règlements sont conformes aux politiques du Conseil.

Adopté 19 juin 1997

Dernière révision -----, 2015

### **RÉF. JURIDIQUES :**

CRS 24-6-401 et suiv. (Colorado Sunshine Act, Loi Colorado Sunshine)

CRS 24-72-201 et suiv. (Colorado Open Records Act, Loi sur les fichiers en libre accès du Colorado)

CRS 24-72-204.5 (Adoption of electronic mail policy, adoption de politique en matière de courrier électronique)

CRS 24-80-101 et suiv. (State Archives and Public Records, Archives d'État et enregistrements publics)

### **RÉF. CROISÉES :**

EGAEA-R1, Règlementation des médias sociaux

EGAEA-R2, Règlementation de l'utilisation du courrier électronique et d'Internet